



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte rendu du CTA

(comité technique académique)

du 30 juin 2020

Pour la FSU :

Titulaires, présent-es au rectorat : Sandrine Bernard (enseignement professionnel), Isabelle Cheviet (second degré général et technologique), Emmanuel Loctin (premier degré), Pascale Poirier (personnels administratifs).

Suppléant-es présent-es en visio-conférence : Christine Bernery (premier degré), Isabelle Chanussot (infirmière scolaire), Pierre Giezek (second degré général et technologique).

Déclaration liminaire de la FSU.

Mme la Rectrice souligne que l'année qui s'est écoulée restera dans les mémoires mais qu'elle nous a rendus un peu plus forts. Elle rejette l'idée que le dialogue social n'était que de façade car il y a eu de nombreuses instances. Elle tient à remercier toutes les équipes à tous les niveaux qui se sont beaucoup investies et sont bien fatiguées. Elle se félicite que l'Education nationale ait été l'administration qui ait le mieux fonctionné pendant la crise. Des compétences numériques ont été acquises.

Ce CTA est consacré à la rentrée 2020. La circulaire nationale de rentrée n'est pas encore parue mais on peut détailler plusieurs points :

Les conditions de la rentrée 2020

En cas de reprise de la pandémie il n'y aura pas de reconfinement généralisé mais une logique de clusters.

Plusieurs scénarios se dessinent en fonction de l'âge des élèves (le risque est majoré pour les plus de quinze ans) et du risque de pandémie :

- une situation ordinaire avec le maintien des gestes barrières,
- une alternance distanciel/présentiel si un cas est avéré,
- fermeture et enseignement en distanciel si plusieurs cas sont avérés.

Le ministre veut rassurer les élèves et les remettre sur le chemin de la réussite. Un travail est en cours avec les services et les chefs d'établissement notamment pour le premier trimestre.

Des évaluations nationales diagnostiques seront faites pour les CP/CE1, 6ème et 2nde, entre le 14 septembre et le 2 octobre, afin d'évaluer les besoins des élèves, repérer les points de fragilité et les retards (en mathématiques et français pour CP/CE1 et 6ème).

Pour les autres niveaux des outils de positionnement seront mis à disposition des enseignant-es pour étudier les besoins des élèves via des tests courts portant sur une compétence.

Après diagnostic et avant de procéder au travail en petits groupes, il faudra voir, avec l'accompagnement des inspecteurs, comment travailler les compétences transversales.

La FSU insiste sur le fait qu'aucun bilan n'est jamais fait de ce genre d'évaluations, que les enseignant-es veulent pouvoir faire de la **remédiation en petits groupes** et non se réunir entre collègues de différentes disciplines pour discuter des difficultés rencontrées. La FSU pointe la contradiction entre les propos du ministre qui se veulent rassurants et des évaluations qui ne le seront pas pour des élèves qui auront été éloigné-es de l'école pendant presque six mois.

La FSU demande ce qu'il en sera des résultats.

La rectrice espère qu'il sera possible de recueillir des données sur le vécu des enfants pendant le confinement. Le doyen des inspecteurs déclare que les évaluations permettront un constat de départ et donneront des indicateurs, à ne pas prendre de façon brute mais afin de voir comment faire. En 6ème et en 2nde l'objectif est d'avoir un état des lieux au niveau national.

Le primaire reste la priorité absolue ; au collège le dispositif « devoirs faits » sera amplifié (3 heures par semaine par élève) et au lycée la priorité sera donnée au bac.

La FSU pose la question des moyens non utilisés et notamment des HSE.

Le rectorat déclare mener un dialogue fin avec chaque établissement afin de payer toutes les enseignant-es ayant mené des actions ; ensuite une capitalisation des moyens restants sera faite et utilisée selon les orientations de la circulaire de rentrée.

La FSU demande ce qu'il en est des prévisions de rentrée.

Le rectorat dit poursuivre jusqu'au 3 juillet un dialogue de gestion avec chaque établissement afin de connaître les variations à la hausse et à la baisse par rapport aux prévisions initiales. Une attention toute particulière sera portée aux parcours de réussite pour le bac. Pour les lycées professionnels, trois axes seront tout spécialement examinés : le CAP en 3 ans, les places réservées en BTS et le décrochage scolaire.

Ecole inclusive

Trois axes régissent l'école inclusive : accompagnement, déploiement des PIAL et proximité, réorganisation administrative et financière de la gestion des AESH.

Il y aura à la rentrée 2020 plus de 4 000 ETP (équivalent temps plein) d'AESH au niveau national, dont 160 ETP pour l'académie de Dijon. Le but est d'accompagner un maximum d'élèves en situation de handicap.

Une circulaire nationale instaure la création d'un Comité Départemental de Suivi de l'Ecole Inclusive, le CDSEI, qui associera les parents d'élèves et les associations intervenant dans ce domaine. Des EMA (Equipes Mobiles d'Appui) seront mises en place. Des Commissions mixtes scolaires et médico-sociales seront pilotées par le directeur de l'Agence régionale de santé (ARS).

La FSU pose la question de la présence des représentant-es des personnels dans le CDSEI.

Le rectorat répond que ça n'est pas prévu.

La FSU conteste cette assertion en s'appuyant sur [l'article D312-10-13](#) du Code de l'action sociale et des familles et sur [le décret n°2020-515](#) du 4 mai 2020 relatif au CDSEI. **La FSU demande à pouvoir participer au CDSEI afin d'y apporter l'expertise des enseignant-es.**

Le rectorat répond que ces comités ne discuteront pas des moyens (ce qui sera fait en groupe de travail et en comité technique) mais permettront de croiser les différentes lectures professionnelles, d'avoir un lieu d'écoute des associations de parents d'élèves.

Des commissions mixtes seront mises en place pour les affectations dans les ULIS. On aura probablement les mêmes acteurs que dans le CDSEI mais les enjeux seront différents.

Un numéro vert national pour les familles (cellule d'écoute) sera mis en place à la rentrée.

Les **PIAL** (pôles inclusifs d'accompagnement localisé) seront généralisés à la rentrée dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, avec possibilité d'avenants aux contrats puisque des AESH changeront d'établissement de rattachement. Il y aura également des ajustements si des notifications de suivi MDPH sont modifiées. Un développement des PIAL aura lieu dans les deux autres départements, en s'appuyant sur l'expérience de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. L'augmentation du nombre de PIAL dans l'académie est significative, de 46 à 65. Il y aura des PIAL premier degré, second degré, inter-degrés et des PIAL renforcés médico-sociaux.

La FSU fait état de ses inquiétudes sur l'étendue de certains PIAL au vu des rémunérations des AESH, notamment en zone rurale.

Le rectorat assure que les AESH seront indemnisés, en application du décret de 2006 pour les déplacements, si l'établissement d'exercice n'est pas la tête de PIAL. Le rectorat donnera les consignes aux DSDEN.

En fonction de la localisation des notifications on peut développer des PIAL inter-degrés.

97 % des 700 notifications MDPH ont été couvertes. Il en reste 3 % à satisfaire, soit 50 familles tout au long de l'année, qui ne sont pas les mêmes en début et en fin d'année. Il faut couvrir tous les besoins y compris les remplacements. Le parcours de l'élève sera déterminant.

La tête de PIAL sera composée d'un principal de collège, un IEN et un coordinateur PIAL. On s'achemine vers une logique de territoire.

La carte des PIAL sera proposée en CTSD (Comité Technique Spécial Départemental).

Il sera porté attention aux problèmes de ressources humaines : pas plus de 2 établissements, pas plus de 20 km entre deux établissements, attention portée aux niveaux d'intervention.

Comme les AESH ont maintenant des contrats de 3 ans il y a peu de démissions, une dizaine depuis janvier en Saône-et-Loire mais liées à des cas personnels notamment pour suivre un conjoint.

Il n'y a pas de bilan social à ce CTA contrairement aux autres années ; il sera présenté à l'automne.

Concernant la mobilité des AESH, il n'y a pas de mouvement mais un recueil de leurs souhaits.

Il y a des difficultés pour pourvoir les emplois ; de jeunes diplômés en aide à la personne sont recherchés.

La réorganisation des services aura lieu de la rentrée 2020 à janvier 2021. **Un service unique de gestion administrative sera créé à Chalon-sur-Saône.** Il s'agit d'harmoniser le cadre de gestion des AESH, de gérer de manière unifiée les contrats et les payes des quatre départements, de mieux communiquer, de renforcer le pilotage des PIAL en fiabilisant les moyens, d'assurer les parcours et d'assurer le suivi des ressources humaines.

Formation continue : présentation du plan académique de formation 2020/2021

Le Conseil Académique de Formation s'est tenu plus tard à cause de la COVID. Le calendrier a été adapté et remanié : les formations individuelles commenceront en janvier pour faire coïncider l'année civile et l'attribution des moyens. Le PAF sera publié le 30 octobre et les collègues auront les vacances de la Toussaint pour faire leur choix. Les formations non assurées à cause de la COVID seront reportées de septembre à novembre.

La FSU avait envoyé des questions et des propositions avant le CTA.

1- Sur le bilan des formations la part des contenus disciplinaires et des contenus transversaux s'est inversée :

<i>Contenus disciplinaires</i>	<i>Contenus transversaux</i>
2018-2019 : 56 %	2018-2019 : 44 %
2019-2020 : 42 %	2019-2020 : 58 %

Quelles sont les raisons de ce changement ?

> La mise en place de la réforme du lycée.

2- Il y a besoin d'une formation particulière sur le secourisme pour les personnels AED, ainsi qu'une mise à jour pour les PEPS.

> Cette proposition a été transmise.

3- Il y a besoin pour les AED et AESH d'une mise en avant plus claire du PAF, qui passe aussi par l'accueil de ces personnels dans les établissements : information sur l'adresse professionnelle notamment.

> Il y aura une campagne de communication ciblée pour les AED et les AESH.

4- Le ministère annonce que les moyens alloués à la formation sont sous-consommés, qu'en est il dans notre académie ?

> La consommation des moyens alloués à la formation en 2019 : BOP 141, 99% de l'enveloppe, BOP 214, supérieur à 100% car il y a eu une rallonge, BOP 230: 90%.

Avis sur l'évolution des postes de direction

Deux emplois de principal-adjoint sont à redéployer : une suppression au collège de Talant, une création au collège de Sombernon.

Il ne s'agit pas d'une création mais d'un simple redéploiement. La FSU vote contre.

7 votes contre (FSU, 4 / FO, 2 / CFDT,1), 3 abstentions (UNSA).

Questions diverses posées par la FSU

Un certain nombre de questions étaient liées à des situations particulières de personnels.

Les autres questions étaient d'ordre plus général :

Prime Covid-19 : quelles sont les modalités de collecte des informations ? le nombre d'enseignant-es concerné-es, le nombre d'agent-es réquisitionné-es pour soins aux malades ou SDF, le nombre d'agent-es non enseignants du rectorat.

> Les SG des DSDEN ont fait des propositions à la rectrice. Il faut un traitement équitable. Pour les enseignant-es, le texte sur l'accueil des enfants de soignant-es est clair : la COVID n'est pas reconnue comme maladie professionnelle pour les personnels de l'Education nationale.

La prime sera payée en août pour les catégories 1 et 2, et proposée par les chefs d'établissement pour la catégorie 3.

Qu'en est-il de la création du pôle d'enseignement pour jeunes sourds dans le second degré dans l'académie de Dijon ?

> Ce pôle sera étendu au lycée du Castel mais il ne sera pas fait appel pour le moment à un interprète de façon pérenne, les interfaces étant suffisantes.

Appel à candidature des adjoint-es de direction SEGPA faisant fonction : un engagement à passer le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée, DDEAS, étant demandé, qu'en est-il des départs en formation ?

> Il n'y a pas eu d'envoi en formation pour le DDEAS depuis 6 ans.

Quelle sera la période de saisie des vœux pour les stagiaires et la date de leur affectation ?

> Dans le premier degré, les berceaux de stage seront connus le 8 juillet et les stagiaires y seront affectés d'ici la fin du mois. Dans le second degré, les stagiaires devront formuler des vœux début août, les résultats seront connus fin août, les contestations n'auront que peu de chance d'aboutir.

Quelle continuité pour la gestion de la circonscription de Dijon Centre ?

> L'IEN titulaire étant en mission au rectorat, il n'y a que des faisant-fonction. Cette disposition ne peut être que transitoire.